

PROGRAMME

AFFLUENTS



MARITIME

GUIDE DU DEMANDEUR

2018
2020

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme Affluents Maritime offre un financement à des organismes pour la réalisation de projets issus des plans directeurs de l'eau élaborés par les organismes de bassins versants (OBV) – ou répondant clairement à au moins l'un de ses objectifs – et concourant aux objectifs de la Stratégie maritime du Québec. Il vise à soutenir des projets durables, structurants et multipartenariaux, issus de démarches communes aux acteurs des territoires d'intervention. Il s'inscrit dans le premier plan d'action quinquennal de la Stratégie maritime du Québec qui encadre la période 2015-2020.



Crédit : Michel Verville

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de financement s'applique à répondre aux objectifs de la Stratégie maritime du Québec en matière de protection du territoire maritime et de ses écosystèmes. Il vise à assurer la qualité et la pérennité des ressources et des usages du Québec maritime. Les dynamiques et les activités du fleuve Saint-Laurent, principal territoire visé par la Stratégie maritime du Québec, sont influencées par ses affluents. Ces cours d'eau tributaires font tous l'objet d'un plan directeur de l'eau dont l'élaboration et la mise en œuvre sont coordonnées par un organisme de bassins versants. Aussi, la mise en place de ce programme a pour objectif principal une meilleure intégration de la dynamique fleuve-affluents par la mise en œuvre d'actions ciblées par les acteurs de l'eau dans les plans directeurs de l'eau.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- > Rectifier à la source les causes des problèmes de sédimentation ;
- > Favoriser la gestion pérenne des ressources halieutiques ;
- > Freiner la dégradation des écosystèmes riverains.

ORGANISMES ADMISSIBLES

- › Tous les organismes publics et privés sont admissibles au soutien financier du *Programme Affluents Maritime*.
Les particuliers ne sont pas admissibles.

PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissibles au *Programme Affluents Maritime*, les projets proposés doivent répondre aux critères suivants :

- › Être issus du plan directeur de l'eau d'un organisme de bassins versants ou répondre clairement à au moins l'un de ses objectifs;
- › Rejoindre la vision et les objectifs de la Stratégie maritime du Québec;
- › Avoir un impact sur le territoire maritime du Québec;
- › Être réalisés sur l'un des territoires d'intervention ciblés par le programme;
- › S'inscrire dans l'un des champs d'intervention ciblés¹;
- › Être multipartenarial;
- › Obtenir l'appui de l'organisme de bassins versants concerné, sauf dans le cas où l'OBV est lui-même demandeur.

TERRITOIRE MARITIME DU QUÉBEC

Le territoire maritime du Québec comprend les portions québécoises des cours d'eau suivants :

- › le fleuve St-Laurent, son estuaire et son golfe;
- › la rivière des Outaouais jusqu'au lac Témiscamingue inclusivement;
- › la rivière Richelieu;
- › la rivière St-Maurice jusqu'au barrage Beaumont à La Tuque;
- › la rivière Saguenay jusqu'au barrage de Shipshaw à Saguenay (secteur Jonquière).

ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

Tous les projets ou activités découlant d'une obligation légale ne sont pas admissibles au programme.



Crédit : Michel Verville

1. Tout autre projet structurant répondant aux autres critères d'admissibilité pourra être considéré. Se référer à la section sur les champs d'intervention.



TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le programme cible trois types de territoires d'intervention. Les modalités du soutien financier accordé varient en fonction de ceux-ci.

1 BASSINS VERSANTS DES AFFLUENTS NAVIGABLES DU SAINT-LAURENT

Sont considérées les zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant des cours d'eau définis comme territoires maritimes aux côtés du fleuve Saint-Laurent dans la Stratégie maritime du Québec: le fjord du Saguenay, la rivière Saint-Maurice et les portions québécoises des rivières des Outaouais et Richelieu.

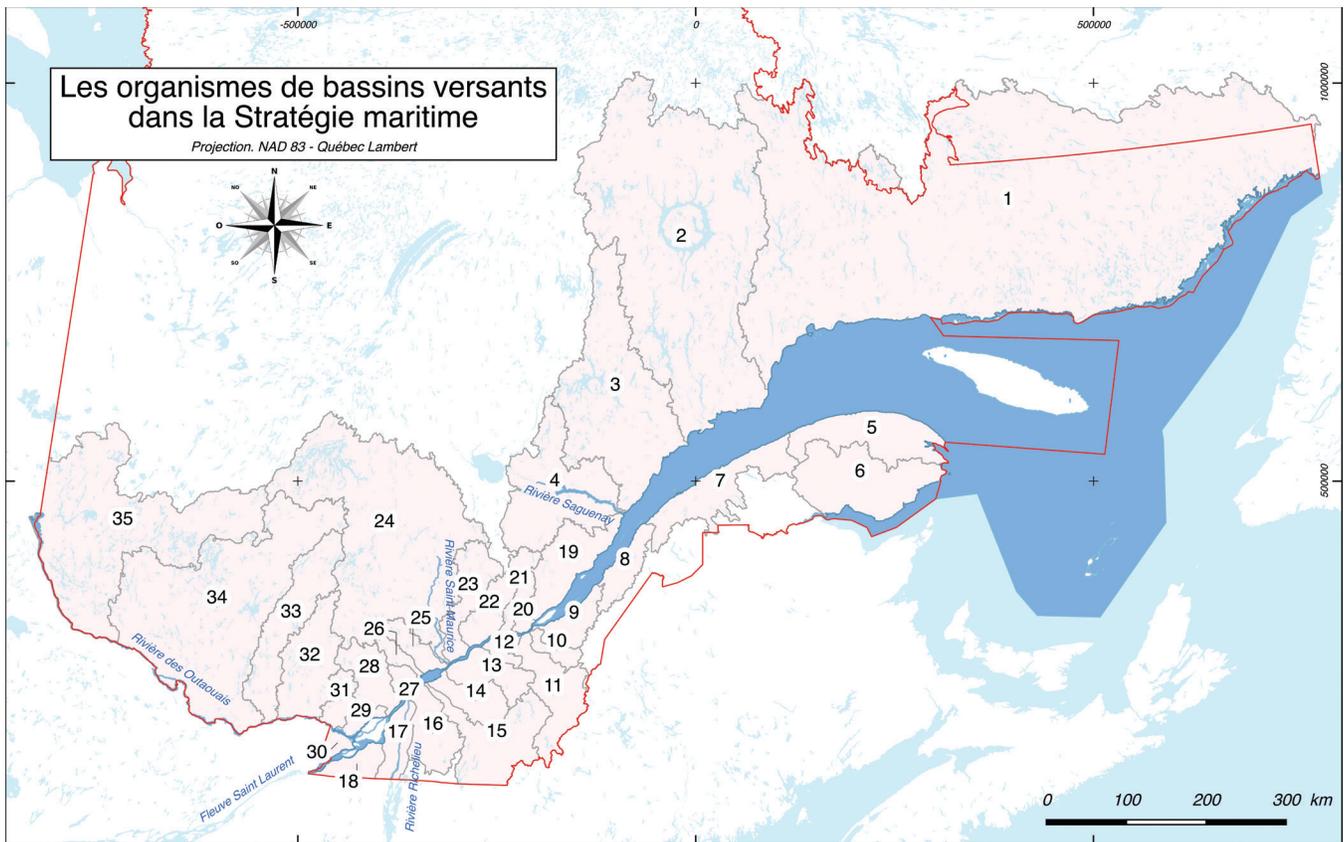
2 EMBOUCHURES DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DU SAINT-LAURENT

Sont considérées les embouchures des cours d'eau tributaires du fleuve Saint-Laurent dont le débit moyen est supérieur à 50 m³/s. La liste suivante en fait état.

PRINCIPAUX AFFLUENTS					
	NOM	DÉBIT MOYEN (m ³ /s)		NOM	DÉBIT MOYEN (m ³ /s)
1	Des Outaouais	2100	14	Magpie	165
2	L'Assomption	69	15	Romaine	296
3	Saint-Maurice	6633	16	Natashquan	350
4	Batiscan	98	17	Petit Mécatina	495
5	Sainte-Anne	90	18	Saint-Augustin	180
6	Jacques-Cartier	77	19	Saint-Paul	140
7	Saguenay	1460	20	Richelieu	355
8	Betsiamites	323	21	Yamaska	78
9	Aux Outardes	391	22	Saint-François	190
10	Manicouagan	877	23	Nicolet	68
11	Aux Rochers	107	24	Bécancour	58
12	Sainte-Marguerite	138	25	Chaudière	109
13	Moisie	328			

3 BASSINS VERSANTS DES AFFLUENTS NON NAVIGABLES DU SAINT-LAURENT

Sont considérées les zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant des affluents non navigables du Saint-Laurent, soit AUTRES que ceux du Saguenay, du Saint-Maurice, des Outaouais et du Richelieu.



Légende

Frontière du Québec		OBV maritime		Plan d'eau		Zone de la stratégie maritime							
Numéro	Acronyme	Numéro	Acronyme	Numéro	Acronyme	Numéro	Acronyme						
1	OBVD	6	CEGS	11	COBARIC	16	OBV Yamaska	21	CBJC	26	AGIR Maskinong	31	ABRINORD
2	OBVM	7	OBVNEBSL	12	OBV du chêne	17	COVABAR	22	CAPSA	27	OBVZB	32	OBVRPNS
3	OBVHCN	8	OBAKIR	13	GROBEC	18	SCABRIC	23	SAMBBA	28	CARA	33	COBALI
4	OBVS	9	OBV Côte-du-Sud	14	COPERNIC	19	OBV-CM	24	BVSM	29	COBAMIL	34	ABV des 7
5	CENG	10	CBE	15	COGESAF	20	OBV Capitale	25	OBVRLY	30	COBAVER-VS	35	OBVT

AGIR EN AMONT : TROIS CHAMPS D'INTERVENTION

Les projets financés doivent s'inscrire dans l'un des champs d'intervention suivants. Tout autre projet structurant répondant concrètement aux objectifs d'un plan directeur de l'eau et à ceux de la Stratégie maritime pourra être considéré. Le demandeur devra néanmoins démontrer la pertinence de la problématique proposée en regard de ces deux outils de planification. Avant de soumettre sa demande, l'organisme intéressé est invité à contacter la personne responsable du *Programme Affluents Maritimes*.

1 GESTION DES SÉDIMENTS

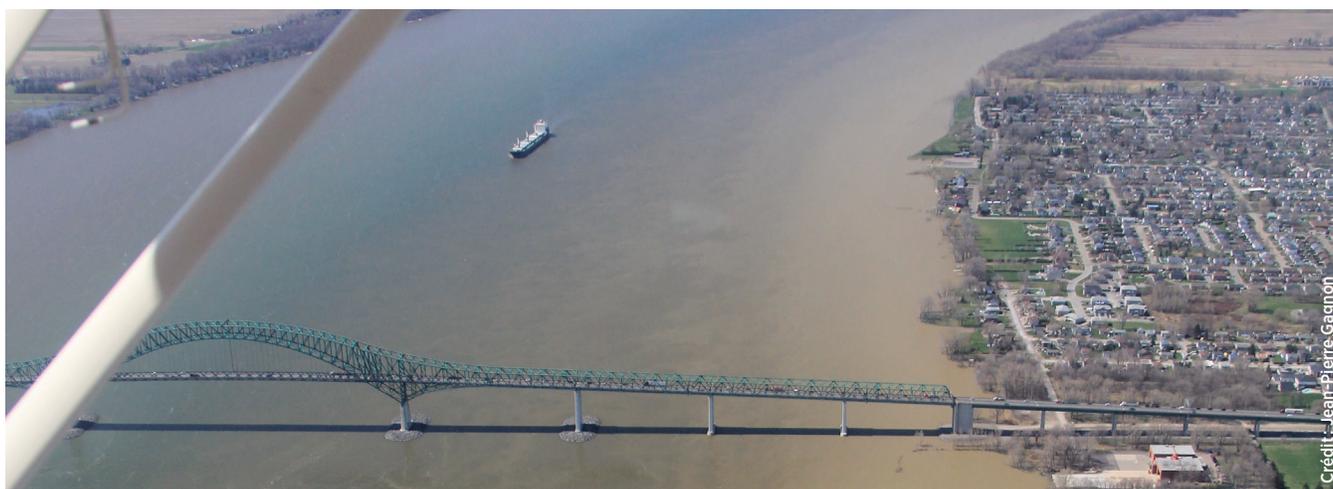
Le cycle des sédiments commence par le processus d'érosion provoqué soit par des causes naturelles ou des activités anthropiques. Ces dernières peuvent avoir un effet d'accélération quand il y a multiplication de la mauvaise disposition des usages à proximité du cours d'eau. Par la suite, en fonction du débit et de la grosseur des particules, les sédiments sont transportés sur une certaine distance. Le cycle se termine par une accumulation habituellement à l'embouchure du cours d'eau quand l'énergie n'est plus suffisante pour transporter les sédiments. Ainsi, pour comprendre la dynamique des sédiments, il est essentiel de connaître les particularités de l'écosystème aquatique et les activités humaines du bassin versant.

L'enjeu de la gestion des sédiments est un problème récurrent des bassins versants anthropisés. Le déplacement d'une grande quantité de sols sous forme de sédiments peut considérablement affecter la qualité de l'eau et des écosystèmes ainsi que les activités maritimes. Aussi, l'accumulation de sédiments modifie la profondeur des cours d'eau et contribue à dégrader l'habitat de certaines espèces de poissons; les dépôts à proximité d'installations requièrent des opérations de dragage; les particules de sédiments peuvent aussi accroître la température de l'eau; l'érosion représente à la fois un risque et une perte de valeur pour les utilisateurs riverains.

Le *Programme Affluents Maritime* finance des projets visant à assurer une meilleure gestion des sédiments en travaillant sur les causes des problématiques de sédimentation. Voici une liste non exhaustive d'initiatives admissibles :

- > Identifier des zones de dépôt et de transport des sédiments²;
- > Inventorier des sites sensibles à l'érosion³;
- > Aménager des bandes riveraines;
- > Mettre en place des incitatifs pour limiter la dévégétalisation des sols;
- > Protéger les milieux riverains stratégiques.

Les projets financés pourraient intégrer plus d'une initiative de ce type.



2 PÉRENNITÉ DES RESSOURCES HALIÉUTIQUES FRÉQUENTANT LE TERRITOIRE DE LA STRATÉGIE MARITIME

Le fleuve Saint-Laurent est un écosystème complexe dont les caractéristiques hydrologiques varient d'amont en aval. Il est constitué de lacs fluviaux, de tronçons étroits, d'un long estuaire, d'un golfe aux caractéristiques marines et d'affluents aux particularités naturelles distinctes. Cette hétérogénéité naturelle a permis son appropriation par une diversité d'espèces de poissons. C'est près d'une centaine d'espèces d'eau douce et diadromes qui se retrouvent dans ses eaux. Au cours des étapes de leur vie, elles fréquentent, pour la majorité, des habitats variés pouvant être très éloignés les uns des autres.

Les espèces de poisson fréquentant le Saint-Laurent et ses affluents sont fragilisées par les pressions exercées par les activités anthropiques. Elles ont notamment pour conséquence la fragmentation et l'altération de la qualité des habitats essentiels aux étapes du cycle vital. La fragilisation des espèces affecte l'équilibre des écosystèmes, de même que les localités dépendantes des activités de la pêche.

Le *Programme Affluents Maritime* finance des projets visant la gestion durable des ressources halieutiques qui fréquentent le territoire maritime et ses affluents à certaines périodes de leur cycle de vie :

- > Réaliser des inventaires des populations de poissons⁴;
- > Identifier les mouvements des populations de poissons⁵;
- > Créer des aménagements stratégiques pour améliorer les habitats;
- > Aménager des corridors écologiques de circulation des poissons;
- > Identifier et limiter l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes;
- > Planifier le retrait d'installations dans les zones sensibles;
- > Restaurer les dynamiques hydrogéomorphologiques naturelles.

Les projets financés pourraient intégrer plus d'une initiative de ce type.

2. Les projets incluant uniquement des activités d'acquisition de connaissances ne sont pas admissibles. Ces activités sont par contre admissibles dans le cadre d'un projet de plus grande envergure qui intègre également des interventions terrain.

3. Idem

4. Idem

5. Idem.

3

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS RIVERAINS AU TERRITOIRE MARITIME

Les milieux riverains constituent des écosystèmes de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Ils sont le lieu de nombreux processus écologiques essentiels au maintien et au développement d'espèces. Ils jouent des rôles de régulation, de barrière et de filtre.

Les milieux riverains constituent également un élément central des paysages maritimes. Ils participent à l'essor économique des localités en devenant des attraits touristiques. Ainsi, leur protection joue un rôle bénéfique autant pour la qualité de l'eau et des écosystèmes que pour le développement économique des communautés.

L'anthropisation des rives des cours d'eau contribue à la diminution du nombre de milieux naturels riverains et à l'altération de leurs fonctions.

Le *Programme Affluents Maritime* finance des projets visant la protection et la restauration des milieux naturels riverains. Voici une liste non exhaustive d'initiatives admissibles :

- > Inventorier les écosystèmes riverains⁶ ;
- > Identifier les espèces envahissantes, prévenir leur implantation et effectuer des opérations ciblées de contrôle et d'éradication ;
- > Réaliser des plans de conservation pour les territoires à haute valeur écologique ;
- > Protéger les territoires à haute valeur écologique ;
- > Restaurer des milieux humides et hydriques dans l'espace de liberté des cours d'eau ou dans les plaines inondables de faible courant.

Les projets financés pourraient intégrer plus d'une initiative de ce type.



Crédit : Caroline Gagné

SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier octroyé à l'organisme bénéficiaire par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, au nom du Secrétariat aux affaires maritimes, prendra la forme d'une subvention. La somme accordée ne pourra toutefois pas correspondre à la totalité des coûts liés au projet.

Le montant de l'aide financière accordée pourra couvrir jusqu'à :

75%

75% des coûts admissibles pour les projets réalisés dans le bassin versant d'un affluent navigable du Saint-Laurent OU à l'embouchure d'un affluent principal. Le 25% restant devra être composé d'un minimum de 10% de contributions en espèces des partenaires du projet.

60%

60% des coûts admissibles pour les projets réalisés dans le bassin versant d'un affluent non navigable du Saint-Laurent. Le 40% restant devra être composé d'un minimum de 10% de contributions en espèces des partenaires du projet.

Les contributions en espèces peuvent provenir de l'organisme demandeur et des organismes partenaires du projet. Elles ne doivent cependant pas provenir du Gouvernement du Québec.

Le *Programme Affluents Maritime* dispose d'une enveloppe financière annuelle de 1 390 000 \$. L'aide financière sera allouée sur la base des projets soumis et en fonction des fonds disponibles. Il n'existe pas de valeur minimale ou maximale.

6. Les projets incluant uniquement des activités d'acquisition de connaissances ne sont pas admissibles. Ces activités sont par contre admissibles dans le cadre d'un projet de plus grande envergure qui intègre également des interventions terrain.

COÛTS ADMISSIBLES

Seules les dépenses directes et jugées essentielles à la réalisation du projet sont admissibles. Elles incluent les déboursés réels engagés et les contributions en nature (prêt d'équipement ou de salles, etc.).

Sont admissibles :

- › Les salaires réels et les avantages sociaux réguliers imputables à la coordination, la supervision, la réalisation et le suivi du projet et, le cas échéant, les frais de déplacement et d'hébergement ;
- › Les frais de spécialistes et d'experts-conseils ;
- › Les frais d'administration et de bureau. Cependant, ces frais ne peuvent représenter plus de 10 % des dépenses monétaires totales admissibles ;
- › Les frais de transport, d'installation d'équipement et les autres frais directement liés à la réalisation du projet ;
- › Les frais engagés pour la promotion du projet.

COÛTS NON ADMISSIBLES

Le soutien financier accordé par le *Programme Affluents Maritime* ne peut pas être utilisé pour les dépenses suivantes :

- › Les dépenses non directement liées à la réalisation du projet ou non justifiées ;
- › Les dépenses d'acquisition ou d'achat et d'aménagement de bâtiments et d'infrastructures ;
- › Les dépenses liées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

DURÉE DES PROJETS

Les projets financés devront être complétés au plus tard le 31 mars 2020.

LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS : LE MODÈLE LOGIQUE, LE PLAN DE TRAVAIL ET LE PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION

Chaque projet doit être synthétisé sous la forme d'un modèle logique, d'un plan détaillé de travail et d'un plan de suivi et d'évaluation. Le modèle logique illustre les retombées escomptées du projet en mettant l'accent sur les liens logiques de cause à effet les unissant. Ces liens doivent être robustes.

La première catégorie de retombées est celle issue directement des activités du projet. C'est le livrable ou le produit associé à une ou plusieurs interventions, soit les extrants. À ce ou ces livrables, ou extrants, sont associés un ou plusieurs résultats immédiats. De l'atteinte de l'un ou plusieurs résultats immédiats découle ensuite un ou des résultats intermédiaires. Ces résultats à moyen terme correspondent généralement aux objectifs du projet. Dans ce cas-ci, ils concorderont normalement avec un ou plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Le résultat ultime est le plus haut niveau de résultats recherchés. Il n'est pas mesurable à court ou moyen terme et constitue en quelque sorte la raison d'être du projet.

En structurant les activités réalisées en fonction des retombées attendues et en s'assurant de la pertinence des interventions vis-à-vis la problématique — devenue résultats escomptés —, on favorise le succès du projet. C'est ce que reprend le plan de travail en les jumelant à un calendrier de réalisation.

Le plan de suivi et d'évaluation poursuit la même logique où pour chaque extrant, résultat immédiat et intermédiaire, il faut notamment identifier l'indicateur utilisé et la méthode employée pour en collecter les données. L'évaluation est réalisée en comparant la valeur obtenue vis-à-vis de la valeur initiale (normalement documentée dans la problématique). Il vous appartient de déterminer la fréquence requise pour le suivi des résultats.

Afin de faciliter le travail de planification des projets soumis et d'assurer la cohérence des propositions, l'ensemble des tableaux permettant de structurer le modèle et les plans attendus sont inclus au formulaire de demande en ligne.

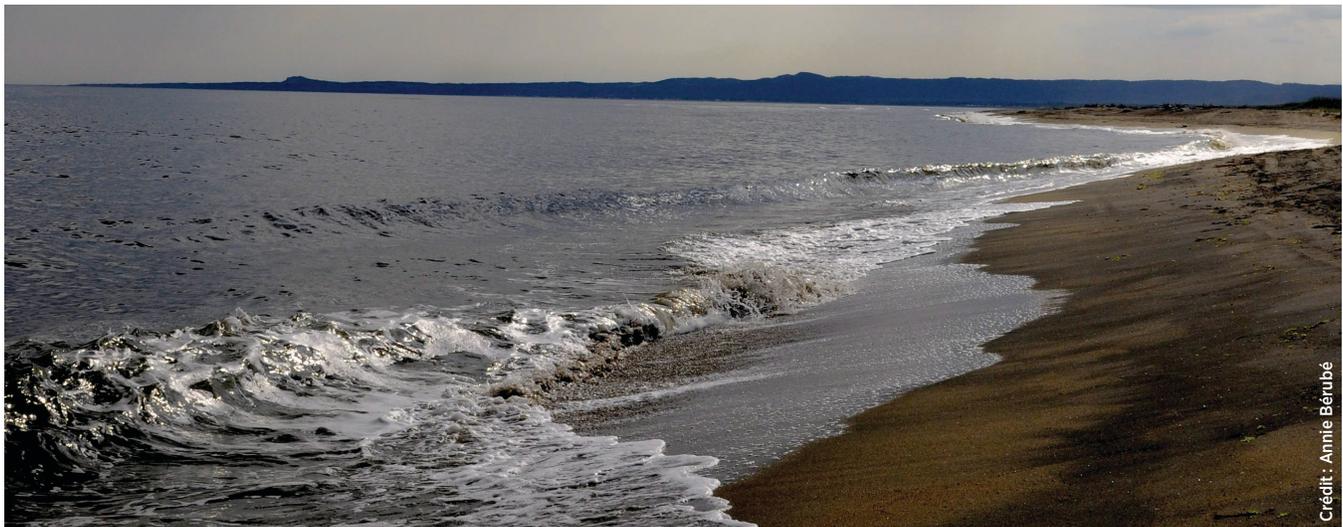
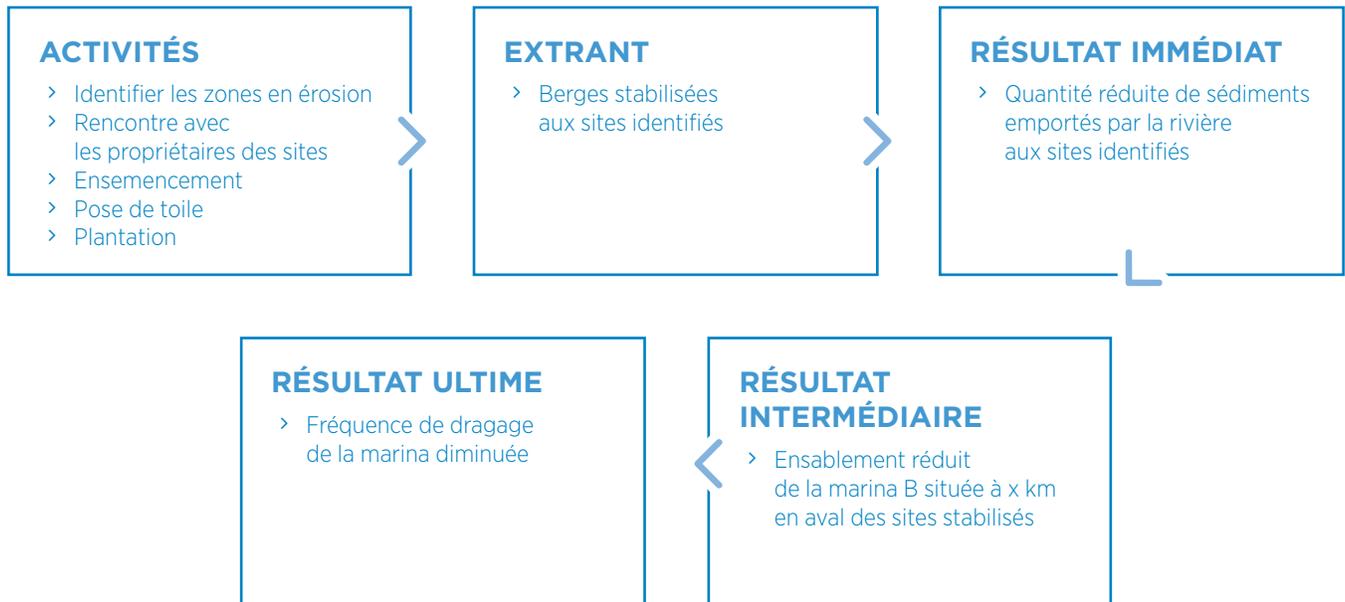
EXTRANTS — Produits ou livrables issus directement des activités du projet.

RÉSULTATS IMMÉDIATS — Résultat logique attendu lorsqu'un ou plusieurs extrants ont été livrés. Il s'agit de résultats à court terme.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES — Résultat logique attendu découlant de l'atteinte d'un ou plusieurs résultats immédiats. Il s'agit de résultats à moyen terme généralement atteints à la fin d'un projet.

RÉSULTAT ULTIME — Plus haut niveau de résultat correspondant généralement à la raison d'être du projet et issu d'une somme de résultats intermédiaires. Il n'est pas mesuré dans le cadre du projet.

EXEMPLE SIMPLIFIÉ ILLUSTRANT LA LOGIQUE DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets admissibles, dont le dossier est complet et conforme aux exigences du *Programme Affluents Maritime*, sont évalués en regard des critères suivants :

- › Qualité de la demande
- › Degré de planification du projet
- › Faisabilité technique et financière du projet
- › Capacité du requérant à réaliser le projet
- › Implication du requérant pendant et après le projet (suivi)
- › Soutien au projet de la part des intervenants régionaux
- › Ampleur de l'intervention et valeur du site sur les plans biologique, social et économique
- › Pertinence de l'intervention proposée vis-à-vis de la problématique
- › Lien avec la vision et les objectifs Stratégie maritime du Québec
- › Lien avec les objectifs du plan directeur de l'eau
- › Diversité des sources de financement
- › Robustesse du plan de suivi et d'évaluation des retombées



Crédit : Alexandra Rojo

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour soumettre une demande de soutien financier, le demandeur doit remplir le *Formulaire de demande de financement* disponible sur la page Web du programme et le transmettre avec les pièces jointes exigées par courrier électronique au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec à l'adresse programmes@robvq.qc.ca.

Le demandeur devra joindre à sa demande les documents suivants :

- > Si la personne autorisée à signer n'est pas le (la) directeur(trice) ou président(e) de l'organisme : résolution de l'organisme demandeur autorisant la personne identifiée à signer la demande et l'entente;
- > Si l'organisme demandeur n'est pas un organisme de bassins versants : copie de la charte ou des lettres patentes;
- > Rapport de mission d'examen et/ou états financiers les plus récents;
- > Copie des lettres d'appui ou technique pour chaque partenaire * chaque lettre doit confirmer le rôle, les responsabilités et les engagements monétaire et non monétaire du partenaire;
- > Avis d'arrimage au plan directeur de l'eau * un modèle est fourni sur la page Web du programme;
- > Si le projet requiert une intervention en territoire privé : formulaire de consentement des travaux;
- > Carte de l'emplacement du projet.

Toute demande incomplète pourra être automatiquement rejetée (ex. case du formulaire non remplie ou document obligatoire manquant).

DÉLAI D'ANALYSE

Il vous faut prévoir un minimum de 5 semaines ouvrables pour l'analyse de votre demande de financement. À l'issue de celle-ci, il est possible qu'il vous soit demandé de procéder à certains ajustements.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Les demandes d'aide financière peuvent être transmises en tout temps **jusqu'au 10 janvier 2020**.

OBLIGATION DU BÉNÉFICIAIRE

Le versement de l'aide financière par le Regroupement des organismes des bassins versants du Québec à l'organisme demandeur est conditionnel à la signature d'une convention entre les deux parties. Cette entente établira les conditions du financement, les obligations des parties et les modalités de versement.

Le cas échéant, avant de débiter son projet, le bénéficiaire devra obtenir tous les permis et toutes les autorisations nécessaires et soumettre une copie de ceux-ci au professionnel responsable du programme.

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS

Les organismes intéressés à déposer une demande de financement sont aussi invités à communiquer avec la personne responsable du programme au 1-418-800-1144 poste 5 ou par courriel à l'adresse programmes@robvq.qc.ca.